



Public visé :

- Personnel exécutant d'entreprises extérieures intervenant sur sites industriels, chimiques ou pétrochimiques.



Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 2 à 10 personnes



Périodicité :

- Attestation valable 3 ans



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Article R4412-87 du Code du Travail
- Accord sur la sécurité du 4 juillet 2002 entre l'IUC (Union des Industries Chimiques) et des organisations de salariés.
- Formation prévue à l'Article L.233-4 du code rural et la pêche maritime

Objectif général de la formation :

- Connaître les risques, y compris en situation de coactivité
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- Savoir réagir en cas de situation dégradée

Contenu de la formation :

- Introduction
 - Présentations des personnes présentes et de l'organisation pratique
 - Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité, du programme
- Contexte et enjeux de la sécurité
 - Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection
 - Les risques de coactivité
 - Statistiques récentes sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un AT ou d'une MP
 - Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail
- Les risques et moyens de prévention / protection
 - Circulation et accès aux sites
 - Risque chimique
 - Amiante
 - Incendie / Explosion / ATEX
 - Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprimé,...)
 - Electricité
 - Equipements de travail (machines, etc....)
 - Risque thermique / Feu et travaux à chaud
 - Bruit - Vibrations
 - Travaux en hauteur
 - Manutention manuelle et mécanique/levage
 - Travaux en espaces confinés
 - Désordre
 - Sablage
 - Rayonnements ionisants et non ionisants
 - Pression et nettoyage haute pression
 - Travaux à proximité de voies ferrées
 - Travaux de fouille et à proximité des réseaux et canalisations
 - Risque biologique et légionnelle
 - Risque de noyade
- Organisation de la prévention lors des interventions

Présentation des procédures et consignes illustrées avec modèles

 - Le plan de prévention
 - Les autorisations de travail
 - Les consignes et les modes opératoires
 - La consignation et déconsignation

- Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau 1
 - Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté
 - Respecter les procédures et consignes
 - Connaitre les conséquences éventuelles de leur non-respect
 - Savoir réagir à tout changement de situation de travail
 - Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
 - Etre conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail
- Conclusion
- Evaluation des connaissances

Codes de la formation

- Formacode 11567 – Sécurité Industrie chimie
- NSF 116 – Chimie.

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant s'il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur labélisé par France Chimie
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage par exercices, vidéo et étude de cas.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Une évaluation de 45 minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (20 questions type QCM) permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 290.00€HT